



# PROCES-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU

### 26 SEPTEMBRE 2024

**Présidence** : Madame le Maire, Béatrice SAVIN.

**Secrétaire de séance** : Madame BERTIN Patricia

**Nombre de Conseillers en exercice** : 13

**Etaient Présents** : Mesdames Patricia BERTIN, Nathalie GUICHENE, Maria Sol PASSARINI et Béatrice SAVIN

Messieurs Cédric COLEMYN, Fabrice DOLIGNON, Laurent RENELEAU, Romain SALLETTE

**Etaient Absents** :

**Pouvoirs** : Madame Line CHAUVIN donne pouvoir à Madame Maria Sol PASSARINI  
Madame Claudine RIGAUDIE donne pouvoir à Madame Béatrice SAVIN  
Monsieur Mathieu NARBATE donne pouvoir à Monsieur Laurent RENELEAU  
Monsieur Stéphane LAMBERT donne pouvoir à Monsieur Fabrice DOLIGNON  
Monsieur Régis BLIMON donne pouvoir à Monsieur Romain SALLETTE

**ORDRE DU JOUR** :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024
- Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade
- Tarif de la cantine scolaire
- Demande de subvention Lycée Odilon Redon
- Colis de Noël
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

**Madame SAVIN, Maire de Civrac en Médoc, ouvre la séance à 19h00.**

\* **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 juillet 2024**

- **Adopté à l'Unanimité**

\* **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Patricia BERTIN est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

### CREATION D'EMPLOI

### DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, la Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions de surveillance et d'animation des enfants sur les temps périscolaires, préparation et service des repas scolaires et entretien des bâtiments.

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- La création à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>er</sup> classe

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

## **CREATION D'EMPLOI**

### **DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, la Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal pour assurer les missions essentielles des interventions techniques quotidiennes.

Entretenir et assurer des opérations de première maintenance et des opérations de petite manutention au niveau des équipements de la voirie, des bâtiments et des espaces naturels communaux et gérer le matériel et l'outillage.

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- La création à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

## **CREATION D'EMPLOI**

### **DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, la Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe pour assurer les missions essentielles des interventions techniques.

Entretenir et assurer des opérations de première maintenance au niveau des équipements de la voirie et des espaces naturels communaux. Gérer le matériel et l'outillage et éventuellement réaliser des opérations de petite manutention.

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- La création à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

## CREATION D'EMPLOI

### DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, la Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions de collaboration du Maire et des élus municipaux. Il assure la mise en œuvre des activités de la mairie.

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- La création à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, d'un emploi permanent à temps non complet 22/35 d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

## CANTINE SCOLAIRE

### REVISION DES TARIFS AU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Tableau proposant la révision des tarifs de la cantine scolaire à compter du 01/11/2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de réajuster les tarifs de la cantine afin de faire face à l'inflation du coût des denrées alimentaires,

Catégories	Pour mémoire Tarif au 01/09/2023	Proposition au 01/11/2024	
		Augmentation 9.5%	Nouveau Tarif
Enfants scolarisés	3.20€	0.30€	3.50€
Enseignants, personnel ou extérieur	3.20€	0.30€	3.50€

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés.

# LYCÉE ODILON REDON

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VOYAGE SCOLAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier du Lycée Odilon Redon pour l'organisation d'un voyage scolaire à Cracovie en Pologne qui se déroulerait durant le mois de février 2025, dates à préciser.

La participation communale permettrait de faire baisser la participation des familles, notamment pour un élève de la commune scolarisés au sein de l'établissement.

Madame la Maire propose d'allouer la somme de 200,00€ par élève, soit un montant de 200.00€ de subvention communale

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

### **DECIDE**

- D'octroyer une participation financière de 200,00€ pour l'ensemble l'élève domicilié sur la commune, somme qui sera imputée à l'article 6574 au budget primitif 2024 ;
- De verser directement la subvention au lycée Odilon Redon.

### **COLIS DE NOËL :**

Madame la Maire présente à son assemblée les six propositions de coffret de Noël pour les aînés de la commune.

Après discussion, l'assemblée décide de choisir l'entreprise EYMET VILLAGE avec leurs coffrets individuels et couples. Le prix du coffret individuel est de 33.80 euros TTC et celui du couple de 39.48 euros TTC.

L'assemblée charge Madame la Maire de passer commande pour une distribution des colis durant le mois de décembre.

### **Questions diverses :**

Madame le Maire précise les points suivants :

- Elle donne lecture d'un courrier d'un administré demandant de réduire la vitesse autorisée à 50 kilomètres/heures au lieu-dit de basse terre. L'assemblée demande à Madame la Maire d'adresser un courrier au Département de la Gironde étant donné que cette route est une départementale.
- Elle donne lecture d'un courrier d'un administré demandant l'autorisation de faire busser une partie du fossé communal mitoyen à sa propriété. Le montant des travaux s'élève à 3444.00 euros TTC. Après discussion, l'assemblée décide d'octroyer une aide de 500 euros à l'administré pour la réalisation de ces travaux.
- Travaux Eclairage publics : Présentation du devis de CITEOS pour le remplacement place pour place d'une lanterne LED au 5 chemin des Courtieux pour un montant de 684 euros TTC soit 570 euros HT. L'assemblée donne son accord pour la signature du devis par Madame la Maire et la programmation des travaux.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire, en son rôle de Présidente, lève la séance à 19h40

Le secrétaire de séance



Le Président de Séance

Mme Béatrice SAVIN

